

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU STUDIO ARTENDANCE ASBL



Le Studio Artendance est une énorme maison ... beaucoup d'élèves s'y côtoient chaque semaine, sans compter les parents et les professeurs. Le présent règlement a pour but de fixer les règles de conduite qui doivent permettre de partager ce lieu sereinement, pour le bien-être et le respect de tous.

1. Cotisation :

- La cotisation doit être payée dans les 15 jours suivant l'inscription sauf lors des journées « avant-première inscriptions » où la cotisation doit être payée sur place le jour de l'inscription.
- La cotisation annuelle **ne comprend pas** les frais de participation aux spectacles et aux divers événements de l'école.
- Un montant de 10eur est demandé annuellement en plus de la cotisation pour les frais de dossier administratif et d'abonnement.
- L'abonnement (cotisation) est **non remboursable**. Uniquement report pour un stage ou un autre cours. -10eur de frais de gestion.

2. Accueil et admission :

- Les élèves abonnés doivent se présenter à l'accueil et **présenter à chaque fois** leur carte de membre avant de se rendre dans le studio de danse. (pas de carte pour les cours enfants)
- Les personnes utilisant des cartes de 10 cours doivent faire valider leur carte à l'accueil. Celles-ci sont strictement personnelles et sont valables 3 mois.
En cas d'oubli de la carte de 10 cours : l'élève pourra accéder au cours en réglant la leçon (12eur le cours).
- Les spectateurs ne sont pas admis aux cours sauf circonstance exceptionnelle acceptée par le professeur et le responsable de l'accueil.

3. Les cours :

- **Choix et niveau des cours :** Le niveau est déterminé par les professeurs (une évaluation est remise en fin d'année, stipulant le niveau conseillé à l'élève). Ou annoncé oralement par le professeur.
Le professeur se réserve le droit de rediriger un élève vers un niveau plus adapté.
- **Comportement aux cours :**
 - Quel que soit le cours choisi, une tenue adéquate est indispensable.
 - La ponctualité est de rigueur à chaque cours.
 - Pas de chaussures venant de l'extérieur dans les studios de danse. Les chaussons ou baskets arrivent dans votre sac et sont mis aux pieds, dans la salle ou le vestiaire, afin de garder un studio propre jusqu'au dernier cours et de préserver la vie des tapis de danse.
 - Les gsm restent silencieux pendant les cours.
 - Pas de chewing-gum aux cours et les cheveux sont attachés
 - On quitte le studio de danse avec l'accord du professeur, même pour boire ou aller aux toilettes, afin de respecter son travail et de ne pas perturber le cours.

Tous ces points constituent la base du respect et de la discipline qui est l'essence même d'une activité artistique. Studio Artendance se réserve le droit de ne pas accepter aux cours des élèves ne respectant pas ces consignes.

4. Vestiaires, bâtiment, propreté :

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école ainsi que devant la porte d'entrée.
- Vous pouvez boire et manger dans l'entrée et les vestiaires. Seule l'eau est admise dans les studios.
- Attention aux vols !
Nous vous conseillons d'emporter vos objets de valeur avec vous aux cours. Vos objets personnels sont sous votre responsabilité.
- **Studio Artendance décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**
- Les objets perdus sont conservés pendant un mois, demandez-les à l'accueil.
- Il est interdit de modifier les thermostats des radiateurs.
- Nous vous rappelons qu'il existe de nombreuses poubelles dans le centre, utilisez-les !
Les sacs bleus transparents sont destinés uniquement aux canettes et bouteilles en plastique. Poubelles avec la petite ouverture est destinée au PMC.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU STUDIO ARTENDANCE ASBL

- Respectez le matériel ! Ne maltraitez pas les stores, les fauteuils, les tables, les chaises, le micro-onde... Ils sont mis gracieusement à votre disposition, prenez en soin afin de pouvoir en jouir le plus longtemps possible.
- Gardez les toilettes dans un état impeccable
- Lavez-vous les mains après votre passage aux toilettes
- Parking : il est obligatoire de respecter le sens de rotation du parking, et d'y ADAPTER VOTRE VITESSE, surtout devant la porte d'entrée !

Studio Artendance décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol survenant sur le parking.

6. Spectacles:

L'apprentissage de la danse implique également le travail sur scène. En fonction du niveau et des âges, l'école organise des spectacles impliquant parfois des répétitions supplémentaires. Suivez bien les infos de vos professeurs... Si vous décidez de ne pas participer à ces activités, vous devez en assumer les inconvénients (ex. travail des chorégraphies du spectacle au cours...)

Si vous décidez d'y participer, respectez les horaires et les répétitions.

Nous demandons chaque année une petite participation financière pour les spectacles.

7. Communications :

Nous nous efforçons de faire circuler les informations le mieux possible. Il est dès lors impératif que vous fassiez l'effort de lire les documents que vous recevez ou que nous affichons dans les locaux et pour les plus jeunes de les transmettre à vos parents qui peuvent aussi de temps en temps venir au centre pour se tenir informés. En nous y mettant tous, nous pouvons relever le défi, pas facile, ... de nous comprendre !

En cas de changement d'adresse mail ou de gsm, merci de nous en informer le plus rapidement possible.

8. Droit à l'image :

L'inscription au Studio Artendance autorise l'école à utiliser photos et vidéos des élèves afin de faire la promotion de l'école (site Internet, documents publicitaires, décoration des locaux, ...).

Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre veuillez le préciser au Studio Artendance par courrier adressé à la direction.

En cas de problème, n'hésitez pas à parler à votre professeur ou à la personne de l'accueil. Nous sommes là pour trouver des solutions...

L'inscription au Studio Artendance implique la connaissance et le respect du présent règlement ! Bon travail au Studio Artendance.

